

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2022_42 du 26/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/09/2022

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT, Mmes, GLAZKOFF, RIVATON, PACHOUD, LAURENCO

Excusés : MM. BOINOT, DELOLY, LAURENT, Mmes BLANC Christine (Pouvoir à PACHOUD Parie-Myrtille), BLANC Françoise (Pouvoir à JULIEN Michel), RACHON (Pouvoir à BRUNET Jean-Luc), PERROT, MAIRE (Pouvoir à RIVATON Florence), TANIOS, NAZZI, ORAND, COUTURIER

Secrétaire de séance : M. Christian ESTEVES

Objet : Modification du règlement de la ludothèque

Domaine d'intervention : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Vu le règlement du Pavillon des Jeux approuvé par le Conseil Municipal le 11 juin 2013 puis modifié le 16 octobre 2017 et le 16 juillet 2018,

Considérant la nécessité de faire évoluer les horaires d'ouverture au public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le nouveau règlement proposé,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 27/09/2022

Le Maire,



Bernard VALLON

